Cinquante-Troisième Année. — N° 153 LE NUMÉRO : CINQ CENTIMES. Mercredi 4 Juillet 1894

ABONNEMENT
Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS
Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 3 JUILLET

Obsèques de M. Carnot

Discours de Mgr Richard
Archevêque de Paris

Monsieur le Président, Eminence, Messeigneurs, Messieurs,

Les voiles funèbres dont notre antique église métropolitaine de Notre-Dame s'est aujourd'hui revêtue, ne sont qu'une faible expression du deuil de la France. Nous avons tous ressenti la profonde et douloureuse émotion qui a saisi le pays entier à cette soudaine annonce : « Le chef de l'Etat est mort, victime d'un odieux attentat ! » Dans l'unanimité des sentiments manifestés par tout un grand peuple, on a reconnu l'âme de la patrie française, qui, malgré les dissentiments et les diversités d'opinions, fait vibrer à l'unisson tous les cœurs dans les circonstances solennelles de notre vie nationale.

La France, je ne crains pas de le dire, Messieurs, n'a pas perdu la notion chrétienne du pouvoir social. Elle a ses heures d'oubli et d'égarement ; mais, avec le ferme bon sens que lui ont donné quatorze siècles d'existence chrétienne, elle reconnait dans le chef de l'Etat, quel que soit le mode de transmission du pouvoir et quelle que soit la forme des institutions politiques, le caractère auguste du représentant de l'autorité divine dans la société : ce sera toujours l'honneur de ceux qui gouvernent une grande nation.

Les voix plus autorisées que la mienne à traiter les questions de l'ordre politique vous rappelleront les qualités éminentes qui méritèrent à M. Carnot d'être élu Président de la République française. Je me contenterai de répéter ici la parole qui a été sur toutes les lèvres pendant les années de sa magistrature : « C'était l'homme intègre dans la vie publique, dans la vie privée. » Il est des paroles, Messieurs, qui, plus que les longs discours, font l'éloge des hommes que l'on pleure et demeurent gravées dans la mémoire du peuple.

Mais je ne serais pas fidèle à mon ministère, si je me bornais à ces pensées qui ne s'élèvent pas au-dessus de l'ordre terrestre. Vous attendez de moi, dans cette chaire, une parole évangélique. Comment, en effet, ne pas regarder plus haut et plus loin que la terre dans les catastrophes soudaines où se révèle la toute-puissance de Dieu ? Quand un homme, parvenu au faîte de l'autorité et de l'honneur, est frappé inopinément dans l'exercice de la magistrature suprême, comment, dans cet évanouissement subit des grandeurs humaines, ne pas répéter la parole de l'Ecriture : « *Vanitas vanitatum et omnia vanitas*, vanité des vanités et tout est vanité ? » « Ce texte, qui convient à tous les états et à tous les événements de notre vie, par une raison particulière, devient propre à mon lamentable sujet », dirai-je en me servant des paroles mêmes de Bossuet dans l'*Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre* ; mais j'ai hâte d'ajouter, avec le grand orateur de la chaire française : « L'homme que Dieu a fait à son image n'est-il qu'une ombre ? Ce que Jésus-Christ est venu chercher du ciel en la terre, ce qu'il a cru pouvoir, sans se ravilir, racheter de tout son sang, n'est-ce qu'un rien ? » Concluons, avec Bossuet : « Tout est vain en l'homme, si nous regardons ce qu'il donne au monde ; mais, au contraire, tout est important, si nous regardons ce qu'il doit à Dieu. »

Cette dette sacrée, l'homme que nous pleurons l'a acquittée envers Dieu, après avoir noblement payé sa dette à la patrie.

Merveilleuse harmonie des choses du ciel et de la terre : ce qui nous empêche d'entendre aucune note discordante dans le concert des regrets publics, ce qui unit la France autour de ce cercueil que nous contemplons avec émotion, c'est que l'homme dont il renferme la dépouille mortelle n'a quitté la terre qu'après avoir reçu la bénédiction de Dieu. Messieurs, la France, notre chère France, demande, appelle l'union des cœurs. Laissez-moi déposer sur la tombe du Président Carnot le vœu que sa vie, sacrifiée au devoir, soit une grande leçon d'union entre tous les enfants de la Patrie française, s'accomplissant par l'alliance du patriotisme et de la foi.

Ces pensées se présentaient à mon esprit, lorsqu'il y a quelques jours à peine, je demandais à Léon XIII de bénir la France si cruellement éprouvée par l'attentat qui venait de lui ravir le chef de l'Etat. Il m'était bon d'entendre une fois de plus la voix de cet auguste Vieillard que tous les peuples respectent bénir la France avec un accent de tendresse particulière, et plus que jamais nous convoquer à l'union des cœurs et des volontés, suivant la prière du Christ Jésus.

Nous ne saurions clore ce discours sans offrir un hommage de profonde et respectueuse sympathie à la famille de M. le Président Carnot, si digne de recueillir l'héritage d'intégrité et d'honneur qu'il lui a légué en mourant. Grâce à Dieu, messieurs, elles sont toujours nombreuses en France les familles dans lesquelles une épouse, une mère garde le trésor des vertus douces et fortes qui font le charme et l'énergie de la vie. Honneur à ces femmes chrétiennes qui sont une des gloires de la France et une de nos meilleures espérances de l'avenir ! Cet hommage, il m'est doux de le déposer au seuil d'un foyer dont le deuil est celui de la France entière.

Et maintenant, chrétiens, nous unirons nos prières pour demander à notre Dieu qui juge les justices, *Justitias judicabe*, mais qui est surtout le Dieu de la miséricorde et du pardon, *Cui proprium est misereri semper et parcere*, de donner place à celui que nous pleurons dans le lieu du repos, de la lumière et de la paix. Ainsi soit-il.

Discours de M. Challemel-Lacour
Président du Sénat

Messieurs,

Ma pensée et peut-être aussi la vôtre se reportent en ce moment à quelques années en arrière. Nous célébrions, il y a cinq ans, une cérémonie analogue à celle-ci, quoique moins tragique ; sous ces voûtes retentissait alors comme aujourd'hui le nom de Carnot. Le 4 août 1889, un grand nombre de ceux qui sont ici rendaient des honneurs tardifs, mais profondément émus, aux restes de Lazare Carnot qui nous revenait d'un long exil. Lazare Carnot avait été mêlé à des événements terribles ; il avait été emporté, jeune officier, dans une tourmente, où tant d'autres perdirent pied ; il ne périt pas, il eut l'honneur d'incarner un jour en lui l'âme de la patrie ; ses travaux et le succès de ses plans inscrivirent son nom en caractères ineffaçables à côté des victorieux. Mais la destinée, quand elle fait à quelque élu de son choix une place d'honneur dans les jeux où elle se comptait, ne le fait pas gratuitement. Lazare Carnot, exilé deux fois, après avoir erré des années en pays étrangers, était mort dans une ville lointaine et ses restes y étaient obscurément ensevelis lorsque, soixante-six ans après, ils nous étaient fidèlement rendus par la terre à laquelle en avait été confié le dépôt.

Nous rendons aujourd'hui, à cette même place, les derniers honneurs à un autre Carnot. Celui-ci était pacifique entre tous. Sa vie privée, sa vie publique ne présentaient pas une tache ; il serait difficile au juge le plus sévère de trouver en lui matière à un reproche sérieux et mérité. La bienveillance était le trait dominant de son caractère. Il n'a jamais connu la colère : jamais une pensée de vengeance n'effleura son cœur ; s'il ne fut pas incapable d'indignation, il a toujours ignoré la haine, et même dans les jours lugubres où il votait la continuation de la guerre, il rêvait, sans irritation contre personne, un ordre enropéen qui, bien loin d'ouvrir une longue perspective de guerre et une période d'angoisses accablantes même pour les plus résolus, assurât une paix durable parce qu'elle serait sincère.

Puis, porté d'une manière imprévue à la magistrature suprême, il travaille sans relâche pendant près de sept ans au bien du pays ; il s'applique à faire aimer la République, en désarmant par son sourire aimable et loyal jusqu'aux plus profondes rancunes, en se prodiguant à tous dans ses voyages sans fin. Entouré de la considération européenne, il attache son nom à des actes d'heureux présage pour l'avenir du pays ; quelques mois encore et il va rentrer dans le repos auquel il aspire.

Le moment est venu : il faut qu'il tombe, et sans motif imaginable, sans avoir fait à qui que ce soit la plus légère blessure, victime d'un dévouement que la maladie n'a pas affaibli, victime de cet excès de confiance auquel l'homme droit et bon s'accoutume si vite, il tombe à l'improviste sous le poignard d'un misérable assassin.

Voilà l'aïeul et le petit-fils à cette heure réunis. Devant cette destinée qui semble réserver de parti pris aux vies les plus honnêtes, aux cœurs les plus hauts et les plus désintéressés, tantôt l'exil, une vieillesse errante, une mort obscure loin du pays natal, sous un toit étranger, tantôt la vengeance inexplicable d'un fou sorti de l'ombre uniquement pour frapper, un doute amer se glisse dans l'âme, elle se demande à quoi bon agir, puisque telle est la rémunération qui attend les plus purs dévouements.

Doutes futiles, car la réponse éclate autour de nous. La France, que le grand-père et le petit-fils ont aimée d'un même amour, dont l'idée dominante et unique faisait oublier au membre du Comité de salut public les horribles tragédies où il vivait, qui remplissait toute la pensée du Président au point de n'y laisser nulle place pour les calculs de l'ambition ou d'une vulgaire prudence, elle est là vivante et forte, portant noblement la cicatrice des blessures qu'elle a reçues, forçant dans ses heures les plus critiques le respect des autres par la dextérité avec laquelle elle sort de ses crises.

L'ouvrier est frappé au milieu de son travail, il périt par un accident vulgaire ; l'œuvre avance et se conserve. La foi dont ils ont vécu, où ils ont puisé la force d'agir n'est point trompée ; l'inspiration qui a fait la dignité de leur vie et qui fait aujourd'hui l'honneur de leur nom était la bonne. Ce qu'ils ont amassé d'estime ou mérité d'admiration est un trésor impérissable, il demeure et tourne au profit de ceux qui survivent. La France vit du dévouement de tous ceux qui se sont sacrifiés pour elle, des nobles pensées qui ont traversé leur esprit, de leurs souffrances, même de leur mort : le coup frappé à Lyon retentit en témoignages de sympathie où nous avons le droit de puiser quelque force et quelque fierté.

Oui, l'action humaine est fort bornée, et grande est l'erreur de ceux qui s'en exagèrent la portée ; mais elle est réelle, quoiqu'elle ne se mesure pas à l'orgueil des promesses, ni à la grandeur des desseins, ni à la présomption de ceux qui se confient trop dans leur force. Nul n'eut moins de prétention que M. Carnot et ne fut plus sobre de promesses. Mais, quand on se rappelle la situation troublée au milieu de laquelle il fut appelé à la présidence, et comment il en est sorti sans recourir une seule fois à d'autres moyens que les plus constitutionnels, les plus honnêtes et les plus simples, on ne peut se défendre d'un profond sentiment de respect.

Ceux d'entre nous qui se rappellent le jour de la distribution des récompenses de l'Exposition universelle, ceux qui revoient en idée ce défilé immense de bannières de toutes couleurs, de tous pays, de toute dénomination, s'inclinant l'une après l'autre en passant devant ce jeune Président, ne peuvent avoir oublié l'impression d'autorité calme et de majesté bienveillante qui se dégageait d'un tel spectacle.

Les échos remplis depuis une semaine des témoignages de l'émotion sincère soulevée par cette disparition foudroyante disent assez quelle place il occupait dans l'estime de l'Europe. Comment s'était-il trouvé si vite et si facilement de plain pied avec une situation si nouvelle ? Par cette impeccable correction dont des esprits légers, gâtés par l'habitude et l'abus du persiflage, ont voulu parfois s'égayer. Avec plus de réflexion, ils auraient aperçu que cette correction, c'est-à-dire la dignité constante du maintien, du langage, de la vie, n'est point chose apprise et l'effet d'un contrainte de la volonté ; elle ne peut être que le reflet de la correction de l'âme, l'expression d'une nature dégagée de tout ce qui est bas et accoutumée à prendre au sérieux tous les devoirs, de quelque nature qu'ils soient, qui lui sont imposés.

Cette dignité d'attitude et de langage peut-être avait-elle en partie sa source dans ce calme d'âme si éloigné de l'indifférence et de la frivolité, et qui ressemble plutôt à une foi supérieure. Ce calme est un don d'une rare valeur chez un homme d'Etat, il est d'un prix sans égal chez celui qui occupe la première place ; il est le plus sûr auxiliaire de la raison, car il conserve au jugement sa lucidité et à la volonté son équilibre. M. le Président Carnot ne s'en départit jamais, soit en présence de l'indéfinissable aventure qui troubla les premiers jours de sa présidence, lorsqu'un étrange

aventurier et un cortège d'alliés plus extraordinaires encore escomptaient à si grand bruit un succès auquel ils ne croyaient pas ; soit en face des difficultés troublantes, nées de changements brusques et fréquents dans l'administration.

M. Carnot, toujours paisible, attendait, non pas avec une résignation fataliste, mais avec une confiance raisonnée qui peu à peu se communiquait aux autres et où plusieurs, qui se flattaient pourtant d'avoir une tête solide et une âme forte, étaient heureux de trouver un cordial inattendu.

Que ce calme nous soutienne dans l'heure grave que nous traversons ! Il semble que la destinée, en plaçant sur notre route des criminels d'une espèce inconnue et en livrant à l'un d'eux une victime d'un si grand prix, nous sollicite elle-même de réfléchir plus sérieusement que jamais sur l'énigme qu'elle nous donne à expliquer lettre à lettre. En attendant que nous en découvrions le mot, si nous ne sommes pas condamnés à l'ignorer toujours, nous n'avons rien de mieux à faire que de suivre, dans ce temps si rempli de questions obscures, la plus sûre de toutes les lumières, celle qui reluit de toutes parts dans la vie du Président Carnot : l'amour profond de la Patrie, le culte inflexible de la loi.

La Présidence de la Chambre

M. Cavaignac candidat de l'extrême gauche

L'extrême gauche a chargé son bureau de s'entendre avec ceux des socialistes et de la gauche radicale pour le choix d'un candidat à la présidence de la Chambre.

On a renoncé à proposer M. Brisson en raison des échecs successifs qu'il a subis dans ses candidatures diverses.

Le nom qui paraît réunir le plus de suffrages dans l'extrême gauche est celui de M. Cavaignac.

Dans sa réunion d'hier, l'extrême gauche a en outre décidé de présenter une proposition d'amnistie pour faits de grève, délits de presse et faits connexes.

MM. Goblet, Henri Maret et Camille Pelletan ont été chargés de rédiger cette proposition qui sera déposée après l'election du nouveau président de la Chambre.

Un des premiers décrets signés par M. Casimir-Perier a rétabli le traitement de Mgr Coullié, archevêque de Lyon, qui a mis tant de dévouement à assister dans son agonie le président Carnot.

Le décret ordonne également le paiement des arrérages.

Mort de M. Aubépin

M. Aubépin qui, pendant tant d'années, avait présidé le tribunal de la Seine et qui, après avoir pris sa retraite, s'était retiré en Auvergne, vient de succomber à une maladie dont il souffrait depuis longtemps.

M. Henri Aubépin était né au Blanc (Indre), le 30 septembre 1830. Docteur en droit de la Faculté de Paris en 1852, il entra dans la carrière judiciaire en 1854, comme substitut du procureur impérial au Blanc, d'où il passa à Nevers en 1855.

Procureur impérial à Charleville en 1860 et signalé par une rare capacité professionnelle, il fut appelé au tribunal de la Seine comme substitut en 1861.

Nommé susbstitut du procureur général à la Cour d'appel de Paris en 1867 et avocat général en 1868, il devint président du tribunal de la Seine le 9 juillet 1872.

M. Aubépin était commandeur de la Légion d'honneur.

Mort du général Barry

M. le général Barry est mort avant-hier matin, à Amboise, à la suite d'une longue maladie supportée avec une résignation chrétienne.

Ce fut un rude soldat, un catholique fervent, que le général Barry.

Aux jours de l'invasion allemande, son âme ne connut jamais la défaillance. Pendant toute cette désastreuse campagne de 1870-1871, il sollicita l'honneur d'être le premier à la bataille et le dernier dans la retraite.

On le vit, à Coulmiers, mettre pied à terre et, dans un ouragan de fer et de feu, le sourire aux lèvres, la canne à la main, mener ses jeunes troupes à l'assaut du parc de Villebonne.

Sa bravoure était légendaire, une bravoure toujours tranquille, qu'aucun péril ne parvint jamais à déconcerter.

Il était l'idole de ses soldats à qui il demandait beaucoup et il accordait davantage encore.

M. le Comte de Chambord le tenait en très haute estime et l'honorait d'une très sérieuse amitié.

Le général Barry était né à Paris le 17 août 1813.

SANTE CASERIO

(L'ASSASSIN)

Interrogatoire complet

Voici les déclarations in-extenso faites à la justice par Caserio, l'assassin de M. Carnot :

« J'ai travaillé chez mon patron à Cette le samedi 23 juin, jusqu'à 10 heures du matin. Il m'a réglé mon compte et m'a remis 20 francs pour solde de mon mois de 30 francs. Il me restait encore de 4 à 5 francs sur l'acompte de 10 francs que j'avais touché le dimanche 17.

» Vers onze heures du matin, j'ai acheté mon poignard chez un armurier rue de la Caserne, près du marché de la Mairie et du grand Café de France. Je l'ai payé 5 fr.

» Vers une heure du soir, je suis allé au café du Gard et j'ai demandé un journal. J'ai échangé divers propos avec des consommateurs et le patron. J'ai même dit que j'allais à Lyon ; mais on a dû croire que je plaisantais.

» Vers trois heures, je me suis rendu à la gare. Le train direct sur Montpellier venait de partir, mais j'ai pris à 3 h. 5 le train pour Montbazin. Repartant de Montbazin à 4 heures, je suis arrivé à Montpellier à 4 h. 43. Il n'y avait plus de train pour Avignon avant 11 h. 23 du soir.

» Je suis allé trouver Mme Laborie, que j'avais connue à Cette, et j'ai passé toute la soirée en compagnie de M. et Mme Laborie et d'un camarade de Laborie. Ils m'ont accompagné à la gare à 11 heures.

» A 11 h. 23 du soir; je suis parti. J'avais demandé un billet pour Avignon, mais on m'a dit que le train n'allait que jusqu'à Tarascon. En route, deux gendarmes portant la correspondance sont montés dans mon compartiment. Nous avons échangé quelques mots ; puis ils se sont endormis jusqu'à Tarascon.

» A Tarascon, l'employé qui donne les billets m'a dit que pour aller en 3e classe jusqu'à Avignon je devais attendre jusqu'à sept heures du matin, tandis qu'en payant 1 franc de plus, je pourrais partir tout de suite par l'express ; je me suis décidé et j'ai payé 2 fr. 45 ; je suis monté dans un compartiment de 1re qui était plein, et j'ai dû rester debout pendant la demi-heure du trajet. Tous ces bourgeois semblaient effrayés en voyant au milieu d'eux cet homme si mal habillé.

» Je portais les vêtements avec lesquels j'ai été arrêté à Lyon : un pantalon et un veston gris clairs, une casquette plate de drap gris clair avec une grande visière de même étoffe.

» Je suis descendu en gare à Avignon le dimanche 21 juin, à 2 h. 4 du matin. J'ai remis mon billet à l'employé ou un autre à qui j'ai demandé ensuite l'heure du premier train pour Lyon avec compartiments de 3e classe, et le prix du billet, m'a répondu 4 h. 12 et 11 fr. 50.

» Après être sorti de la gare quelques instants, j'y suis entré pour y dormir sur un banc jusqu'à trois heures et demie. Je suis sorti de nouveau pour acheter un petit pain de deux sous chez le premier boulanger que j'ai trouvé, puis je suis revenu à la gare. J'ai compté mon argent, il me restait à peu près 12 francs. J'ai réfléchi que si je dépensais 11 fr. 50, il ne me resterait pas assez pour manger et pour mon tabac. Je savais, pour l'avoir faite en 1893 en sens inverse, que la route de Vienne à Lyon n'était pas très longue. J'ai demandé un billet pour Vienne et n'ai payé que 9 fr. 80.

» Au départ d'Avignon, à 4 h. 1/2, j'étais seul ; en route il était monté ou descendu une foule de gens, si bien qu'à l'arrivée à Vienne, vers 9 h. 34, mon wagon était complet.

» J'avais acheté en route, je ne sais à quelle gare, un numéro du journal le *Lyon Républicain* dont j'ai détaché le programme de la journée que l'on a retrouvé sur moi. C'est également dans un morceau de journal que j'ai enveloppé la poignée du poignard qui dépassait trop la poche et aurait pu attirer l'attention.

» La manière dont on avait fait ranger la foule me montrait bien la direction que le Président allait suivre pour aller au théâtre et j'ai vu que de l'endroit où j'étais, je ne pouvais parvenir auprès du Président, puisque j'étais sur la gauche de son parcours, et je savais, depuis plusieurs années, que le plus haut personnage occupe toujours la place de droite au fond de la voiture.

» J'étais donc bien décidé à passer de l'autre côté, mais les agents n'ont laissé passer que des dames, ce qui faisait rire la foule.

» Heureusement, au bout de 10 minutes est arrivée une grande voiture à deux chevaux dont le cocher avait sur la poitrine une grande plaque de carton blanc, avec un numéro. On laisse pénétrer cette voiture dans l'enceinte libre. Une quinzaine de personnes ont profité pour la suivre et traverser.

» J'en étais et j'ai atteint l'angle du palais situé en face, mais les gens placés au premier rang protestaient.

» Je leur ai dit : « Laissez-moi passer, je me mettrai derrière la foule »; et j'ai fait dans la rue qui allait au théâtre une vingtaine de pas jusqu'au niveau d'un bec de gaz.

» Il y avait là, notamment à droite du candélabre, un homme et une femme avec un petit garçon d'une dizaine d'années qui était monté sur le rebord du candélabre.

» Un des gardiens de la paix placés en avant du trottoir a fait descendre cet enfant et j'ai profité du mouvement occasionné par cet incident pour prendre la place de la femme à peu près au deuxième rang. J'ai fait moi-même à haute voix une réflexion sur ce fait, disant que ce bec de gaz était assez fort pour supporter un enfant.

» J'en ai fait une autre, quand on refoulait sur le trottoir deux jeunes gens qui étaient descendus sur la chaussée. Ces deux jeunes gens qui se tutoyaient et qui en tutoyaient un troisième ont échangé une observation à propos de mon langage qu'ils ne comprenaient pas, se demandant de quelle nationalité je pouvais être.

» A ce moment, l'un d'eux a tiré sa montre et a dit qu'il était huit heures et demie. Un quart d'heure plus tard, un monsieur avec quatre dames, trois jeunes et une plus âgée, en grande toilette, venaient de la droite au milieu de la chaussée.

» La foule s'exclamait. Les dames ont pris peur. Deux d'entre elles voulaient revenir sur leurs pas. Finalement, elles ont tourné à gauche, du côté où devait sortir le président. J'affirme n'être pas monté sur le bec de gaz. On venait de dire qu'il était 9 heures 5. Tout le monde commençait à s'agiter.

» Il n'était passé qu'une seule voiture fermée, arrivant grand trop du théâtre à la Bourse, pour repartir aussitôt de la Bourse au théâtre. Enfin on a entendu la *Marseillaise*.

» Tout d'abord ont passé vite, pour assurer la liberté de la voie, 4 cavaliers que j'ai pensé être de la garde républicaine ; puis il est venu à tous petits pas des militaires à cheval par pelotons en cinq files de quatre cavaliers ou environ.

» Après la première troupe, un cavalier isolé tenait sa trompette sans en jouer, puis venait un second peloton.

» Enfin s'avança la voiture du Président dont les chevaux avaient leur tête à trois pas environ de l'arrière du dernier peloton. De chaque côté de la voiture il y avait un cavalier.

» La tête du cheval du cavalier de droite se trouvait à peu près au niveau de la tête du Président de la République. Au moment où les dernier cavaliers de l'escorte passaient en face de moi, j'ai ouvert mon veston ; le poignard avait la poignée en haut, dans l'unique poche du côté droit, à l'intérieur de la poitrine.

Je l'ai saisi de la main gauche, puis, d'un seul mouvement, bousculant les deux jeunes gens placés devant moi, reprenant le manche de la main droite et faisant de la main gauche glisser le fourreau qui est tombé à terre sur la chaussée, je me suis dirigé très vivement, mais sans bondir tout droit sur le Président, en suivant une ligne un peu oblique en sens contraire du mouvement de la voiture.

» J'ai appuyé la main gauche sur la voiture et j'ai d'un seul coup porté légèrement de haut en bas, la paume de la main en arrière, les doigts en dessous, j'ai plongé mon poignard jusqu'à la garde dans la poitrine du Président de la République. Ma main a touché son habit.

» J'ai laissé le poignard dans la poitrine du Président et il restait au manche un morceau de papier du journal. En portant le coup j'ai crié fort ou non, je ne puis le dire : « Vive la Révolution ! »

» Le coup porté, je me suis d'abord rejeté en arrière vivement, puis voyant qu'on ne m'arrêtait pas instantanément et que personne ne semblait avoir compris ce que j'avais fait, je me suis mis à courir en avant de la voiture, et en passant à côté des chevaux de la voiture du Président, j'ai crié encore une fois : Vive l'anarchie ! cri que des gardiens de la paix ont bien entendu.

» Puis je passai devant les chevaux du Président et derrière l'escorte, me dirigeant sur la gauche obliquement pour tâcher de pénétrer dans la foule et disparaître : des femmes et des hommes ont refusé de me laisser passer.

» Puis on a crié derrière moi : Arrêtez-le !

» Un gardien de la paix m'a mis le premier la main au collet par derrière, et j'ai été aussitôt saisi par une vingtaine de personnes. »

Les accidents du 1er juillet

(*Suite*)

Mme Clémentine Girard, montée sur une échelle à l'angle de la rue de Rivoli et de la rue Cambon, a été jetée à terre à la suite de la panique dont nous avons parlé ; dans sa chute elle a reçu de fortes contusions ; Mme Augy, âgée de 61 ans, qui était montée sur un escabeau, fut jetée à terre par une bousculade ; elle s'est cassé la jambe en deux endroits ; Mme Hertweg, âgée de 78 ans, a été renversée sur la chaussée dans la rue de Rivoli et a reçu des lésions internes.

Parmi les malades soignés dimanche dans les ambulances volantes, il faut citer l'amiral Amet et l'amiral Rieunier ; celui ci a été assez sérieusement indisposé pour être reconduit à son domicile.

Mme Pler, la femme d'un consul de France au Canada, a été atteinte d'un coup de pied de cheval. M. Emile Evret est mort sur la place de la République à la suite d'une insolation.

M. de la Londe, commissaire de police du quartier de la place Vendôme, a envoyé à la fourrière 78 échelles, 54 voitures à bras, 123 chaises, 36 tréteaux, saisis dans la nuit du 30 juin au 1er juillet, pour infraction à l'ordonnance de police du 15 octobre 1823, qui interdit absolument la construction d'estrades en face et sous les arcades de la rue de Rivoli.

Mme Auffray, montée sur une voiture, place Saint-Michel, pour regarder passer le convoi,

est tombée, par suite d'un brusque mouvement du cheval et s'est fracturé le crâne sur le pavé. La mort a été instantanée.

Un cheval d'arrosage que l'on ramenait à son écurie, sur le quai des Grands-Augustins, a été rendu furieux par un coup de chaise que lui avait donné un individu et qui lui avait crevé l'œil. Il a, d'un coup de dents, cassé le pouce d'un homme, arraché un morceau du bras d'un second et blessé à la poitrine son gardien et un agent.

L'*Agence Havas* dit que le nombre des personnes blessées ou frappées d'insolation dimanche s'élève de 500 à 600.

PLACARD ANARCHISTE

On a trouvé hier matin au marché Saint-Honoré un placard ainsi conçu :

« Perier y passera, comme Carnot ! Prochainement nous donnerons la date de son exécution, comme nous l'avons fait pour Carnot ! »

En effet, quelques jours avant le meurtre du Président, un placard avait été trouvé au même endroit, portant ces mots : « Le 25, la France pleurera. »

Une enquête est ouverte.

Arrestations à Paris

Sur le passage du cercueil de M. Carnot, deux individus, au coin de la rue Saint-Séverin et du boulevard Saint-Michel, ont crié : « Vive la Commune ! » Immédiatement arrêtés par des gardiens de la paix, ils ont été conduits au bureau de M. Péchard, commissaire de police du quartier de la Monnaie, qui les a envoyés au Dépôt. Ce sont les nommés Amant, âgé de trente-huit ans, monteur en bronze, demeurant rue d'Alleray, à Vaugirard, et Victor Garnier, vingt-six ans, chaudronnier, demeurant rue Julie, à Plaisance.

Au coin du quai des Grands-Augustins et de la place Saint-Michel, un individu a fait à haute voix l'apologie de l'assassinat du Président de la République. Les agent ont dû le protéger contre la foule indignée. C'est un nommé Victor Leprince, âgé de trente-trois ans, cuisinier. Il a été envoyé au Dépôt, ainsi qu'un nommé Auguste Jolly, garçon marchand de vin, qui, sur le passage de la garde républicaine, avait crié : « A bas la garde ! A mort les gardes ! »

Arrestations en Province

Lisieux. — La police a arraché le placard suivant, écrit à la main : « L'anarchie n'est pas un parti. Si le nouveau Président ne gracie pas l'ami Caserio, les anarchistes le retrouveront. »

Flers (Orne). — On a arrêté deux individus qui ont tenu des propos injurieux pour la mémoire de M. Carnot et qui approuvaient l'attentat de Caserio.

Vassy (Calvados). — La gendarmerie a dressé procès-verbal contre un habitant de Vassy qui avait fait l'apologie du crime de Caserio.

Reims. — Le commissaire de police du 2e canton a arrêté, ce matin, les anarchistes Leprêtre, Lahure (de Reims) et l'anarchiste Guyard pour affiliation à une association de malfaiteurs.

Lyon. — La police et la gendarmerie ont opéré hier 47 arrestations d'individus qui, à Saint-Fons notamment, avaient, dans la journée de lundi et mardi dernier, dévalisé et incendié quelques épiceries italiennes. La plupart sont des jeunes gens. Quelques-uns ont des antécédents judiciaires. On s'attend à d'autres arrestations. Saint-Fons est un centre ouvrier important et beaucoup d'ouvriers italiens y travaillaient dans les usines.

Béziers. — On a saisi, chez le cultivateur Guy, une volumineuse correspondance entretenue depuis dix-huit ans avec les anarchistes de Paris, de Londres, d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne qui fournira de précieuses indications.

Guy, l'auteur d'une brochure anarchiste, laquel était peu vendue d'ailleurs, en préparait une autre dont le manuscrit a été saisi.

Albi. — Le nommé Pastre, cantonnier à Rabastens, a été mis en état d'arrestation : cet individu avait fait l'apologie de l'assassinat de M. Carnot dans une auberge.

Toulon. — Ces jours derniers, le commissaire central était informé que, quelques jours avant l'assassinat de M. Carnot, un individu, arrêté au milieu d'un groupe d'ouvriers devant la fonderie Bouisson, avait prononcé ces paroles : « Si Carnot va à Lyon, il n'est pas sûr qu'il retourne chez lui ».

Les agents, après de longues recherches, arrêtaient un anarchiste, Jean Frapal, âgé de 33 ans, qui fut reconnu par X..., pour avoir tenu le propos rapporté.

Frapal nia énergiquement ; mais, en présence des affirmations nettes et énergiques du sieur X..., M. Tardy a dressé procès-verbal et Frapal a été envoyé au parquet et mis à la disposition du procureur de la République.

L'anarchiste Frapal était connu par la police et, déjà, lors des exécutions de Ravachol, Vaillant et Henry, il avait, chaque fois, dit que « ces martyrs seraient vengés. »

Béziers. — A la suite d'une lettre de menace adressée au maire de Béziers, des perquisitions ont été faites, chez les frères Constant dit Briquet, Marty, commis d'économat au collège, Martial Combès, ancien conseiller municipal socialiste, Suau, ex-marchand tailleur et gérant de cercles, Régis, Bauton et François Guy — les six premiers d'anciens boulangistes militants.

Rive-de-Giers. — La police a arrêté un nommé Nicolas Voedelé, âgé de 52 ans, né à Mutzig, qui, après avoir menacé les agents de les faire sauter, a déclaré que l'assassinat du président Carnot n'était point regrettable.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 3 Juillet

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 23°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 19°
Midi,	768 m/m	au-dessus 24°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 16°

Brevet élémentaire

Mlles Closier, Rochereau, Peyramaure et Yvard, élèves de la Retraite de Saumur, viennent de subir avec succès l'examen du brevet élémentaire.

Les monnaies italiennes

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à concourir, dans la mesure du possible, aux opérations du retrait des monnaies italiennes.

» Beaucoup de gens, des plus en mesure de prêter un concours efficace, négligent absolument de s'en occuper. Ainsi, nous écrit un de nos abonnés, recevant, il y a quelque temps, deux rouleaux de pièces d'un franc chez un très riche banquier de notre ville, j'y trouvai intercalées 31 pièces d'Italie et deux ou trois autres pièces démonétisées, c'est-à-dire un tiers de la valeur que je recevais.

» J'ai reçu également plusieurs pièces italiennes ou démonétisées chez un gros négociant de la place du Ralliement.

» Si les personnes qui manient beaucoup d'argent, négociants, banquiers et autres, ne se donnent pas la peine de récolter et d'échanger les pièces démonétisées et les relancent au contraire dans la circulation, il s'ensuivra que dans un mois notre place sera inondée de pièces n'ayant plus cours légal, ce qui rendra pour longtemps les transactions et les paiements difficiles. »

Assemblée du Thoureil

Le Maire de la commune du Thoureil fait connaître que l'assemblée se tiendra au bourg le dimanche 22 juillet. Il y aura un grand nombre de jeux avec prix. Les marchands étalagistes trouveront aide et protection.

LOUERRE

Incendies dans les bois de M. de Terrebasse

Dans notre numéro d'hier, en signalant les incendies de Gennes et de Milly, nous disions que pareil accident s'était manifesté, à la même heure, sur la commune de Louerre.

En effet, vers 5 heures 1/2 du matin, le feu se déclarait dans le bois des Brûlons (un nom prédestiné), appartenant à M. de Terrebasse, dévorait neuf hectares et prenait de si larges proportions qu'on dut faire la part du fléau.

Vers 10 heures, un second incendie éclatait dans le bois des Longeais, au même propriétaire, occasionnait un dégât égal, et s'éteignait vers 3 heures du soir.

Les pertes, estimées 2,700 fr., sont couvertes par une assurance. La cause du sinistre est encore inconnue.

SAINT-JUST-SUR-DIVES

Les amabilités de Rebeilleau

Samedi dernier, dans la matinée, Mme Lauradeau, aubergiste à Saint-Just-sur-Dives, se trouvait chez elle avec son domestique Chalet, quand entra, une fourche à la main, Rebeilleau, journalier au même endroit, qui demanda deux sous de tabac, et, dès qu'on l'eut servi, entama l'entretien en ces termes peu policés :

— Où est donc ce ventre pourri, que je le crève ? Il faut qu'il y passe aujourd'hui ou demain. J'ai aiguisé ma fourche pour cela.

Et, aussitôt, il monta l'escalier du premier étage.

Soupçonnant que la menace s'adressait à son mari, Mme Lauradeau barra le passa à Rebeilleau qui la saisit violemment par le bras. L'aubergiste empoigna le manche de la fourche, fit évader, par la cuisine, Chalet que l'intrus voulait battre et parvint à mettre dehors l'enragé Rebeilleau.

Deux heures plus tard, ce dernier, rencontrant Chalet dans les champs, frappa le domestique de deux coups du manche de sa fourche si brutalement que le poignet gauche est enflé et fortement contusionné.

Plainte fut portée par Mme Lauradeau et par Chalet à la gendarmerie de Montreuil-Bellay qui ouvrit une enquête. Rebeilleau prétend que ses menaces « étaient pour rire » ; qu'il n'a point frappé Chalet et qu'il ne se souvient pas d'avoir saisi par le bras Mme Lauradeau.

ANGERS

Attaque nocturne. — Coups de couteau. Un soldat blessé

Extrait du *Journal de Maine-et-Loire* :

« Un drame terrible vient de se dérouler dans la rue Bodinier. L'avant-dernière nuit, vers minuit, un rassemblement nombreux s'y formait autour de deux soldats du 25e dragons dont l'un perdait son sang par deux blessures, au bras et au côté.

» Que s'était-il passé ? Il est assez difficile de le savoir exactement. Au dire des soldats, ils avaient tous deux escaladé les murs du quartier, après le contre-appel, vers 10 heures, et s'étaient esquivés en ville, où ils avaient été attaqués par une bande d'individus. Pendant la lutte, l'un d'eux avait reçu deux coups de couteau.

» M. le commissaire central, mandé par téléphone, accourut aussitôt et fit conduire le blessé à la pharmacie Clémenceau, rue de la Roë. Quelques internes de l'Ecole de médécine se trouvaient justement dans les environs ; ils vinrent donner les soins les plus urgents. M. le docteur Briand, désigné pour le service médical de nuit, arriva bientôt, et déclara que les blessures du militaire ne semblaient pas graves.

» Le blessé a pu se rendre lui-même à l'hôpital. Quant à son camarade, il était depuis longtemps parti, sans avoir cherché à se faire connaître plus amplement.

» Une enquête est ouverte sur cette affaire ; elle semble assez obscure, mais nous croyons savoir que la police est sur une bonne piste, et qu'elle connaît un individu de la bande, peut-être celui-là même qui a porté les coups de couteau. »

L'*Anjou* ajoute :

« Nous nous sommes empressés de courir aux renseignements sur cette affaire. Le soldat blessé, nommé Denis, se trouve en ce moment dans un état beaucoup plus grave qu'on ne l'avait cru d'abord. Sa vie serait même en danger.

» Son camarade s'appelle Baudry ; tous deux, paraît-il, seraient déjà sous le coup d'une punition grave. »

Un drame à Noyen

Dans la nuit de vendredi à samedi, vers onze heures, Constant Abrivard, garde au service de M. Leret, d'Aubigny, a tué sa femme d'un coup de fusil derrière l'oreille droite, pendant qu'elle dormait. Il a ensuite écrit à son frère une lettre pour lui expliquer que sa femme ayant été détournée par M. X...., de Louplande, il avait résolu de la tuer, puis il s'est couché auprès d'elle, et s'est tiré un premier coup de fusil derrière l'oreille ; mais la balle ne fit qu'effleurer la peau. Il s'en tira alors un sous le menton en pressant la détente avec un doigt de pied.

Les époux Abrivard habitaient au hameau de Magenta avec leurs petites filles de sept et onze ans. Ils ont un fils, Louis, de quatorze ans, en apprentissage au Mans. *(Patriote.)*

État-civil de la ville de Saumur

MARIAGES

Le 2 juillet. — Camille-Albert Péan, propriétaire, à Forges, a épousé Louise-Juliette Guérineau, sans profession, à Saumur.

DÉCÈS

Le 30 juin. — Victoire Henry, veuve de Pierre Gilmat, sans profession, 94 ans, rue Basse-Saint-Pierre, 10.

REVUE HEBDOMADAIRE

2 juillet 1894.

La baisse déterminée par la mort du Président de la République n'a pas été de longue durée. On a repris sensiblement en escomptant la nomination de son successeur, mais comme toujours on a monté sans réflexion et une fois le fait accompli on revient aux cours de la semaine dernière.

Nous touchons du reste à la liquidation et on a senti le besoin de s'alléger.

Le 3 0/0 est à 100.40, le 3 1/2 cote 107.

Les actions de nos grands établissements de crédit ne donnent lieu qu'à peu d'affaires. Les cours sont à peu près les mêmes que la semaine dernière.

Le Crédit Foncier cote 958.75. Les obligations foncières et communales ont eu un marché assez actif.

Le Comptoir national d'Escompte s'avance à 508.50. Il développe ses agences à l'étranger.

La Société Générale est ferme à 456.25 l'exercice courant paraît lui être favorable.

Le Crédit Lyonnais s'avance à 740 Ses affaires de banque suffisent à lui assurer des bénéfices sensibles.

Nos grands chemins se sont un peu améliorés. Mais la décision du conseil d'Etat ne sera rendue que fin octobre. D'ici là, la spéculation peut encore s'exercer.

Les obligations des Chemins de fer économiques ont un bon courant de demandes.

Les chemins de fer orientaux qui relient Constantinople et Salonique au reste de l'Europe peuvent compter sur un bel avenir par le développement du trafic. La concession a encore une durée de 64 ans. Ils se négocient de 552 à 555 avec un revenu de 25 fr. Le capital versé n'est que de 400 fr.

C'est le 3 juillet que prend fin le délai donné aux porteurs des obligations de la Banque centrale du Crédit Foncier de Russie pour échanger leurs titres contre le 3 0/0 russe au Crédit Lyonnais, à la Banque de Paris, au Comptoir d'Escompte et chez MM. Hottinguer et Cie.

Les porteurs n'ont pas à hésiter, car ils éviteront pour la Banque centrale une liquidation qui ne serait pas avantageuse.

Le Suez est assez ferme à 2,872.50.

Reprise des chemins espagnols sur une entente possible entre le gouvernement et les compagnies. L'Italien s'est bien tenu cette semaine. Le marché de ce fonds est beaucoup plus calme. L'Extérieure est toujours très agitée. On parle encore de troubles au Maroc et les cours sont en légère réaction.

Les fonds austro-hongrois sont bien tenus. La Banque des Pays-Autrichiens cote 505. Les fonds ottomans sont plus calmes. On réalise un peu.

En Banque, l'action de la Langlaagte est à 122.50. Elle va recevoir pour le second trimestre finissant le 30 juin un dividende de 3.15 : c'est un résultat satisfaisant.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etude de Me BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoué-licencié à Saumur, 7, rue du Temple.

VENTE

Sur saisie immobilière

EN SIX LOTS,

DE

Diverses Parcelles de Terre

Situées commune du Vaudelnay-Rillé,

Appartenant à M. André PROFIT.

L'ADJUDICATION aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, le Samedi 28 Juillet 1894, *à midi.*

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte reçu par Me Hacault, notaire à Montreuil-Bellay, les onze et douze novembre mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, contenant obligation solidaire par M. André Profit, cultivateur, et Madame Louise Reveilleau, son épouse, demeurant ensemble au Vaudelnay-Rillé, au profit de Mademoiselle Aline Castera, modiste, demeurant à Montreuil-Bellay, de la somme principale de deux mille six cents francs;

Et par suite de la saisie pratiquée sur ledit sieur Profit-Reveilleau, suivant procès-verbal de Me Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du seize avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze, visé et enregistré;

Et aux requête, poursuite et diligence de Mademoiselle Aline Castera, demeurant à Montreuil-Bellay,

Ayant Me BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ pour avoué;

En présence ou lui dûment appelé de M. André Profit, cultivateur, veuf de Louise Reveilleau, demeurant ci-devant au Vaudelnay-Rillé et actuellement à Meigné, commune de Brézé ;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens ci-après désignés.

PROCÉDURE

En vertu de la grosse en forme exécutoire de l'obligation sus-énoncée, et après un commandement du ministère de Me Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du neuf mars mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, Mademoiselle Castera a, par procès-verbal de Me Papin, en date du seize avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, fait procéder sur M. Profit à la saisie réelle des immeubles ci-après désignés.

Le procès-verbal de saisie sus-énoncé a été dénoncé au sieur Profit-Reveilleau suivant exploit du même huissier en date du dix-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-quatre avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze, volume 51, nos 18 et 19.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de l'adjudication a été déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le douze mars mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

La lecture et la publication dudit cahier des charges ont été faites à l'audience du samedi seize juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

DESIGNATION

Commune du Vaudelnay-Rillé

Premier Lot.

1. Un morceau de terre, sise à la Gazée, contenant environ trois ares quatre-vingts centiares, joignant au nord le Ruisseau-de-la-Gazelle, au levant Chevalier, au midi Merceron et au couchant Rangeard.

2. Un morceau de terre, sis à la Petite-Rivière, contenant environ six ares vingt centiares, joignant au levant Brunet, au midi un chemin et au couchant Mestreau.

3. Un morceau de terre, situé dans les Rôtis, contenant environ sept ares vingt-quatre centiares, joignant au levant Madame veuve Pain, au midi le chemin de fer et au couchant Profit.

Mise à prix, quarante francs, ci.... 40

Deuxième Lot.

1 Un morceau de terre, sis aux Chennevreaux de derrière le bois, contenant environ un are quatre-vingt-dix centiares, joignant au levant Prosper Thibault, au midi et au couchant Brunet-Gauron;

2. Un morceau de terre, sis aux Chennevreaux de derrière le bois, contenant un are vingt-cinq centiares, joignant au nord Rétiveau, au levant Madame veuve Profit, et au couchant Genneteau,

3 Un morceau de terre, sis à la Bonne-Dame, contenant environ un are vingt centiares, joignant au nord Tessier, au levant Bordier.

Mise à prix, quinze francs, ci..... 15

Troisième Lot.

1. Un clos de vigne, sis aux Grandes-Haies, contenant environ quatre ares, joignant au levant Renaud, au midi Raisin-Mestreau et au couchant Piau.

2. Un morceau de vigne, sis aux Brosses, contenant environ trois ares quatre-vingts centiares, joignant au nord Falloux-Rangeard, au levant Chapelle et au couchant Bougouin.

Mise à prix, vingt-cinq francs, ci... 25

Quatrième Lot.

Un morceau de vigne, sis aux Quints-de-la-Guicheterie, contenant environ treize ares, joignant au nord Guibert, au levant Meunier, au midi Profit-Guyard et au couchant Auriou.

Mise à prix, quinze francs, ci..... 15

Cinquième Lot

1. Un morceau terre, sise à la Guicheterie, contenant environ treize ares soixante-quinze centiares, joignant au levant Guilloux, au midi le chemin de la Guicheterie et au couchant Profit-Guyard.

2 Un morceau de terre, si au Lac, contenant environ six ares quatre-vingt centiares, joignant au nord Abellard, au levant un cours d'eau, au midi Louis Clémenceau et au couchant Chauvin.

3. Un morceau de terre et vigne, sis à la Vigne-Filtoupier, contenant environ treize ares, joignant au nord la route de Messené, au levant M. Roger et au couchant Rabier.

Mise à prix, trente francs, ci..... 30

Sixième Lot

1. Un morceau de terre, sis au Clos-de-Marocon, contenant environ sept ares quarante centiares, joignant au nord Madame Dreux, au levant Chereau, au couchant Gassuau.

2o Un morceau de terre et bois, sis à la Samson, contenant environ quatorze ares cinquante centiares, joignant au nord Billy, au midi Gassuau François et au couchant Bazille et autres.

3o Un morceau de terre, sis aux Basses-Voies-Chèvres, contenant environ onze ares cinquante centiares, joignant au levant Rangeard, au midi Raisin et au couchant Brunet-Gauron.

Mise à prix, cent francs, ci..... 100

Total des mises à prix : Deux cent vingt-cinq francs, ci.. 225

Il est ici déclaré, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt-et-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements :

1o A Me BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 7, poursuivant la vente;

2o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ.

Enregistré à Saumur, le juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Etude de Me ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de Me BEAUREPAIRE.

PURGE

D'hypothèques légales

Par acte passé devant Me Verlet, notaire à Fontevrault (Maine-et-Loire), le quinze mars mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, M. Jules-Léon Palustre, propriétaire, demeurant à Fontevrault (Maine-et-Loire), au nom et comme maire de ladite commune, spécialement autorisé par délibération du conseil municipal de la commune de Fontevrault, en date du treize avril mil huit cent quatre-vingt-treize, approuvée par M. le Préfet de Maine-et-Loire le dix avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze,

A acquis de M. Michel Girard et Madame Augustine Boulard, son épouse de lui autorisée, demeurant ensemble rue Rochechouart, commune de Fontevrault :

Vingt-trois ares trente-sept centiares de terrain, situés rue Rochechouart, commune de Fontevrault (Maine-et-Loire), renfermés du côté du midi et du couchant par un mur qui en fait partie, joignant du levant les vendeurs, fossé descendant de la Fontaine de Saint-Rubert au moulin de la Courvoiserie entre deux, du midi le chemin du Pont-de-Boucherie, du couchant la route nationale numéro 147 de Saumur à Limoges, et du nord le mineur Millerand ;

Tel au surplus que ledit immeuble existe avec toutes ses circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, autres que ce qui est dit à l'acte de vente, et avec garantie de la contenance sus-indiquée, reconnue exacte, comme étant le résultat d'un arpentage récent et contradictoire,

Moyennant, outre les charges et conditions indiquées audit acte de vente, le prix principal de six mille trois cent soixante-quinze francs, payable dans le délai de quatre mois à compter du jour de la vente, passé lequel délai, à défaut de paiement, ledit prix de vente produira intérêts à trois francs quatre-vingt-cinq pour cent l'an.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié à : 1. M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur ; 2. Madame Marie-Joséphine Prudhommeau, épouse de Joseph Tudeau dit Bontemps, propriétaire à Fontevrault, et à son mari pour la validité ; 3. Madame Julie Freslon, épouse de Joseph Malbois, menuisier, demeurant à Fontevrault, et à son mari pour la validité, suivant exploit de Me Mullon, huissier à Saumur, du vingt-cinq juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze ;

Avec déclaration que cette notification était faite, conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseront dans le délai de deux mois, et que faute par eux de se mettre en règle dans ledit délai, l'immeuble dont s'agit sera et demeurera définitivement purgé et libéré entre les mains de l'acquéreur ès-qualités, de toutes hypothèques de cette nature ;

Et spécialement à M. le Procureur de la République, que les anciens propriétaires de l'immeuble vendu sont :

Premièrement — Partie propre Michel Girard, propriétaire, rue Rochechouart, commune de Fontevrault ; Joseph Trudeau dit Bontemps, propriétaire, demeurant à Fontevrault ; Renée Trudeau, veuve de Joseph Trodeau père ; Héloïse Trudeau ; Louis Trudeau ;

Deuxièmement. — Partie communauté Michel Girard et dame Augustine Boulard, son épouse, propriétaire, demeurant ensemble rue Rochechouart, à Fontevrault ; communauté Joseph Malbois, menuisier, et dame Julie Freslon, son épouse, demeurant à Fontevrault ; Nymphe Malbois, épouse de pierre Guiard, couvreur, demeurant au Puy-Notre-Dame, et dame Arthemise Malbois, veuve de Etienne Petit, demeurant à Ternay ; Louis Malbois père ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus de l'acquéreur, il ferait publier ladite notification dans un journal d'annonces judiciaires de Saumur, conformément aux avis du conseil d'Etat des neuf mai et premier juin mil huit cent sept.

La présente insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

ANDRÉ POPIN.

A LOUER OU A VENDRE

MAISON

ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

BUREAU DE PLACEMENT

Mme SECHET

FRUITIÈRE

Rue St-Jean, 39, Saumur,

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochets, etc.

GUERISON

Certaine et Radicale

de toutes les

AFFECTIONS

de la **PEAU**

Dartres, Eczéma, Acné Psoriasis, Herpès, Prurigo Pityriasis, Lupus, etc., etc.

MÊME DES

Plaies, Ulcères variqueux

dits **incurables.**

Ce **Traitement** qui a été essayé dans les **HOPITAUX** avec le plus grand succès et *présenté à l'Académie de Médecine* **ne dérange pas du travail**; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2me jour, il produit une amélioration sensible.

M. Lenormand, Médecin-Spécialiste, ancien Aide-Major des Hôpitaux militaires, à **MELUN** (S.-et-M.)

Consultations gratuites par correspondance.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUMEAU

SPÉCIALITÉ d'Huile d'Olive vierge de Nice, 1 fr. 10 le 1/2 kilo, par bonbonne de 5 kil

PRIMEURS, arrivages tous les jours

Cerises, Abricots, Amandes vertes, Bigarreaux, Asperges et Artichauts

RHUM, importation directe, depuis	1	50
SAMOS (recommandé) depuis	1	25
MALAGA vieux	1	50
FRONTIGNAN	2	»

Beurre de la Laiterie Angevine (St-Clément), arrivages tous les Mardis, Jeudis, Samedis

---

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Eau-de-Vie blanche pour Fruits

1,50 – 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises pr 0,20

SIROPS (garantis pur sucre)	le litre	2 fr. 25
Assortiment complet	1/2 —	1 40
ABSINTHE PERNOD	le litre	4 »
AMER PICON	—	2 75
RHUM, depuis	—	1 50

Sucre, le kil., 1 fr. 05; Scié, 1 fr. 15

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUS FORMATS	LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
CARTES D'ADRESSES	FAIRE-PART NAISSANCE
ETIQUETTES PARCHEMIN pr ENVOIS	CARTES DE VISITE
TÊTES DE LETTRES	AFFICHES — PROSPECTUS
CIRCULAIRES — ENVELOPPES	PROGRAMMES Pr FÊTES & SOIRÉES
AVIS DE TRAITES — MANDATS	PRIX-COURANTS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS	MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
REGISTRES	CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

Mmes NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4°

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS

La *Mode illustrée*, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, *sans augmentation de prix*, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille ; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, bróderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. On peut s'abonner à l'*essai*, pour trois mois.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Cie, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et *en les adressant par lettre recommandée.*

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — *Quatrième édition*, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

---

Saumur, Imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre **0 35**, la pièce (225 litres) **68 fr.** droits payés

Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre **0 40**, la pièce (225 litres) **80 fr.** droits payés

26 litres pour 25. — Livraison à domicile.

Marmande,	43 degrés	**1.50** le litre	(verre compris)
Montpellier,	45 —	**1.75** —	—
Armagnac,	50 —	**2.00** —	—

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur 1894

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,